



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.001

DELIBERATION PORTANT LE RESULTAT DE L'ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jeanne BECART

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 et 2122-7 ainsi que L. 2121-20 ;

Vu le procès-verbal d'élection dressé le vendredi 29 mars 2024 ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

0 voix contre et 7 abstentions et 2 votes blancs s'étant manifestés

PREND ACTE de l'élection du maire de la Ville, **Jeanne BECART**

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Le Maire,

Jeanne BECART

Signé électroniquement par
Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.002

DELIBERATION PORTANT PRISE D'ACTE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2122-7 ;

Vu la charte de l'élu local ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

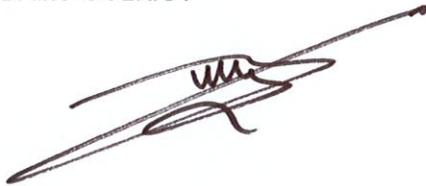
PREND ACTE de la lecture par le Maire de la Charte de l'élu local suite aux élections du maire de la Ville le 29 mars 2024

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.003

DELIBERATION PORTANT FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu l'article L 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales **fixant à 33 le nombre des** membres du Conseil Municipal dans les communes de 10 000 à 19 999 habitants, dont Garches fait partie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-2, aux termes duquel le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 pour cent de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Vu les résultats de l'élection municipale du 24 mars 2024

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité, **0 voix contre et 9 abstentions s'étant manifestées**

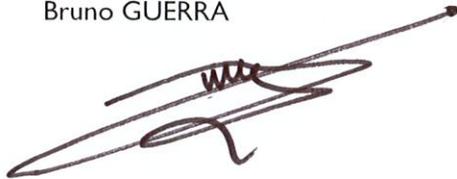
APPROUVE la création de 8 postes d'adjoints au Maire

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART

Signé électroniquement par
Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.004

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'ELECTION DES 8 ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA , Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD , Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ , Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET , Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 et 2122-7 ainsi que R. 2121-3 ;

Vu le procès-verbal d'élection dressé le vendredi 29 mars 2024 ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité, 0 voix contre et 9 abstentions s'étant manifestées

PREND ACTE de l'élection des adjoints au Maire de la Ville.

1 ^{er} Maire Adjoint	Béatrice BODIN
2 ^{ème} Maire Adjoint	Thierry MARI
3 ^{ème} Maire Adjoint	Cécile PONY-VIGIER
4 ^{ème} Maire Adjoint	Grégoire VERSPIEREN
5 ^{ème} Maire Adjoint	Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
6 ^{ème} Maire Adjoint	Quentin LEFEBVRE
7 ^{ème} Maire Adjoint	Charlotte BAQUET
8 ^{ème} Maire Adjoint	Vincent GIRARD

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.005

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS
MUNICIPAUX DELEGUES.**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA , Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD , Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ , Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET , Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu l'article L 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant à 33 le nombre de membres du Conseil Municipal dans les communes de 10 000 à 19 999 habitants, dont Garches fait partie,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-2, aux termes duquel le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 pour cent de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Vu les résultats de l'élection municipale du 24 mars 2024 ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité, 0 voix contre et 9 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE la création de 2 postes de conseillers municipaux délégués

DESIGNE les élus suivants aux postes de conseillers municipaux délégués :

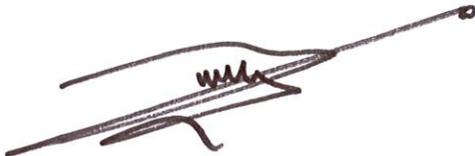
- Bruno GUERRA
- Solène ALLANIC

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART

Signé électroniquement par
Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.006

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION D'UN QUESTEUR ET UN SYNDIC PARI MI LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la tradition à Garches de désigner un Questeur et un Syndic au sein du Conseil Municipal,

Considérant que suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, et à l'élection du Maire et des adjoints, il est proposé, dans le cadre de cette mandature, de désigner un Questeur et un Syndic au sein du Conseil Municipal,

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité, 0 voix contre et 9 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE la nomination de :

- Sophie RECHSTEINER : Questeur
- Sylvie THOMAS-DURIER: Syndic
- TERENCE PERROD : Rapporteur

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.007

**DELIBERATION PORTANT FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, DES
ADJOINTS AU MAIRE ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES ET DU
QUESTEUR**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2123-22 à L. 2123-24 ainsi que l'article L. 2123-20 ;

Vu l'article L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les dépenses obligatoires communales ;

Vu les résultats de l'élection municipale du 24 mars 2024 ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

FIXE :

- L'indemnité mensuelle du Maire en appliquant, au traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, le taux de 65% proposé par l'article L. 2123-23.
- 27.5 % du traitement de référence l'indemnité des adjoints au Maire assurant des fonctions effectives, conformément à l'article L. 2123-24 du code général des Collectivités Territoriales.
- 13.75% pour les Conseillers Municipaux Délégués au titre des conditions financières de l'article L.2123-24-I du code général des Collectivités Territoriales ;
- 6,75 % du traitement de référence, l'indemnité du questeur et du syndic, assurant des fonctions effectives, conformément à l'article L. 2123-24 du code des collectivités territoriales.

APPROUVE l'indemnité brute mensuelle des Maire, Adjoints au Maire, Questeur et Syndic qui s'établit comme suit :

LE MAIRE JEANNE BECART	2 907,33
Mme Béatrice BODIN	1 230.02
M. Thierry MARI	1 230.02
Mme Cécile PONY-VIGIER	1 230.02
M. Grégoire VERSPIEREN	1 230.02
Mme Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	1 230.02
M. Quentin LEFEBVRE	1 230.02
Mme Charlotte BAQUET	1 230.02
M. Vincent GIRARD	1 230.02
Mme Solène ALLANIC	615.01
M. Bruno GUERRA	615.01
Mme Sophie RECHSTEINER	301,91
Mme Sylvie THOMAS-DURIER	301,91

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.008

Délibération portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant les compétences pouvant être déléguées par le Conseil Municipal au Maire ;

Vu l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que toute décision du Maire fait l'objet d'un affichage permettant aux élus ainsi qu'aux Garchois de s'informer de l'action municipale

Considérant que les actions prises grâce aux délégations consenties sont rapportées lors du Conseil Municipal suivant leur application ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité 7 voix contre s'étant manifestées

APPROUVE la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire suivante :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées et notamment Fixer, dans la limite de 2 000 euros nets de taxes, les tarifs unitaires des produits dérivés des activités des établissements culturels, tels que livres, catalogues, affiches, produits multimédia, cartes postales, diapositives, photographies, reproductions d'objets d'art.
- 3° De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (dommages), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, , de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans le cadre des emplacements réservés pour équipements publics ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, notamment les saisines en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif et judiciaire, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance qu'en appel ou en cassation dans le cadre de contentieux de l'annulation, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle ou de tous autres contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, également les saisines des autorités administratives indépendantes ainsi que les dépôts de plaintes et constitutions de parties civiles et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux et notamment accepter les indemnités d'assurances et décider de la cession des véhicules accidentés déclarés économiquement et techniquement irréparables ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-I du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de à définir par le conseil municipal ;
- 21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-I du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 26° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;
- 27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

- 28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

Accusé de réception en préfecture
20240329-20240329008-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

DONNE tout pouvoir au Maire ou à ses deux premiers adjoints en cas d'absence et en respectant l'ordre du tableau pour exercer les présentes délégations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART

Signé électroniquement par
Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.009

**DELIBERATION PORTANT ELECTION DES CONSEILLERS
SUPPLEMENTAIRES AU CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE (POLD)**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA , Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD , Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ , Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET , Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropole (MAPTAM),

Vu la loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE),

Vu les articles L 521 I-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal de la Ville en date du 24 mars 2024, il convient de procéder à l'élection de deux conseillers territoriaux supplémentaires appelés à siéger au conseil de territoire de POLD,

Considérant les éléments susvisés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité, 7 abstentions s'étant manifestées

DÉCIDE de procéder conformément aux dispositions de l'article L 521 I-6.2 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne des deux conseillers territoriaux appelés à siéger au conseil de territoire de POLD.

PREND ACTE de la désignation du

- Conseiller métropolitain élu lors du scrutin du 24 mars 2024 qui est de droit conseiller territorial à savoir :
Mme Jeanne BECART
- Deux conseillers territoriaux :
Béatrice BODIN
Bruno GUERRA

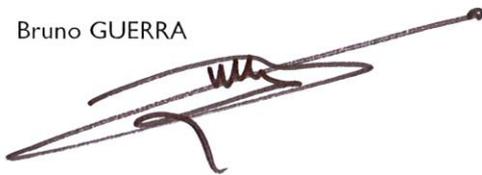
DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.010

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) INSTITUTEE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL POLD

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1, L2121-21,

Vu le Code Général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil de territoire de POLD en date du 18 janvier 2016 décident de fixer la composition de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) à vingt-deux membres, soit deux membres par ville

Considérant que suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au sein de cette commission.

Considérant les éléments susvisés

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité, 7 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE la désignation de deux titulaires au CLECT de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense suite au renouvellement du Conseil Municipal intervenu le 24 mars 2024 :

- Béatrice BODIN
- TERENCE PERROD

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.011

DELIBERATION PORTANT CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DES 4 COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et plus particulièrement son article L 2121-22 concernant la formation et la composition des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal,

Considérant que, suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de créer de nouvelles commissions et de procéder à une nouvelle désignation des représentants du Conseil au sein des 4 commissions dites permanentes,

Vu les résultats de l'élection municipale du 24 mars 2024

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité,

APPROUVE la création des quatre commissions municipales suivantes

- Administration générale et finances
- Équipement, urbanisme, développement économique et emploi, développement durable et environnement
- Éducation, sports, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif
- Affaires sociales, solidarité, sante, handicap

APPROUVE le nombre de membres de chaque commission défini comme suit

- 11 pour l'Administration Générale et Finances,
- 10 pour l'Équipement, Urbanisme, Développement Economique et Emploi, développement durable et environnement
- 9 pour l'Education, Sports, Jeunesse, Culture, loisirs, monde associatif
- 10 pour les Affaires Sociales, solidarité, santé, handicap.

APPROUVE la désignation des membres suivante respectant la pluralité des expressions politiques

- **Commission de l'administration générale et des finances**

Mme BÉCART, Maire, Présidente

- Béatrice BODIN
- Thierry MARI
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Quentin LEFEVBRE
- Vincent GIRARD
- TERENCE PERROD
- Bruno BAUVIN
- Yves MENEL
- Gregory DEBAUVE
- Isabelle LE MADEC

- **Commission de l'équipement, urbanisme, développement durable, développement durable environnement et sécurité**

Accusé de réception en préfecture
092-219200934-20240329-202403290111-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Mme BÉCART, Maire, Présidente

- Béatrice BODIN
- Thierry MARI
- Quentin LEFEBVRE
- Bruno GUERRA
- Emmanuelle FERLA
- Julien GROSSIORD
- Bruno BAUVIN
- Yann BURSTEIN
- Benoit BAS
- Philippe HERZOG

- **Commission de l'éducation, sports, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif**

Mme BÉCART, Maire, Présidente.

- Cécile PONY-VIGIER
- Charlotte BAQUET
- Vincent GIRARD
- Solène ALLANIC
- Emilie BRIAND
- Sylvie THOMAS-DURIER
- Sylvie BOSSET
- Yann BURSTEIN
- Isabelle LE MADEC

- **Commission des Affaires sociales, solidarité, santé et handicap**

Mme BÉCART, Maire, Présidente

- Grégoire VERSPIEREN
- Charlotte BAQUET
- Jennifer BOUAZIZ
- Sylvie THOMAS-DURIER
- Romain COYARD
- Bruno GUERRA
- Catherine OLIVA
- Agnès DUMONT
- Grégory DEBAUVE
- Philippe HERZOG

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Mme BÉCART

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.012

DELIBERATION PORTANT MAINTIEN ET DESIGNATION DES MEMBRES DES 3 COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA , Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD , Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ , Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET , Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant la création des comités consultatifs ou commissions extra-municipales sur tout problème d'intérêt communal ;

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de créer de nouvelles commissions extra-municipales et de procéder à une nouvelle désignation des représentants du conseil municipal au sein de ces commissions extra-municipales ;

Considérant les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le maintien des trois commissions extramunicipales suivantes

- Urbanisme et des Permis de Construire,
- Circulation, Stationnement, Transports
- Développement Durable et de l'Environnement

APPROUVE le nombre de membres de chaque commission défini comme suit

- 10 pour Urbanisme et des Permis de Construire,
- 10 pour Circulation, Stationnement, Transports
- 10 pour Développement Durable et de l'Environnement

APPROUVE la désignation des membres suivante respectant la pluralité des expressions politiques

Commission extra-municipale de l'urbanisme et des permis de construire

Titulaires

- Béatrice BODIN
- Thierry MARI
- Sophie RECHSTEINER
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Bruno GUERRA
- TERENCE PERROD
- Bruno BAUVIN
- Sylvie BOSSET
- Yann BURSTEIN
- Philippe HERZOG

Suppléants

- Charlotte BAQUET
- Solène ALLANIC
- Sylvie THOMAS-DURIER
- Emilie BRIAND
- Cécile PONY-VIGIER
- Emmanuelle FERLA
- Jennifer BOUAZIZ
- Agnès DUMONT
- Grégory DEBAUVE
- Isabelle LE MADEC

Commission extra-municipale de la circulation, stationnement, transports

Titulaires

- Thierry MARI
- Catherine OLIVA
- Romain COYARD
- Quentin LEFEBVRE
- Philippe MONNERET
- Julien GROSSIORD
- Emmanuelle FERLA
- Agnès DUMONT
- Yann BURSTEIN
- Philippe HERZOG

Suppléants

- Sophie RECHSTEINER
- Sylvie THOMAS-DURIER
- Solène ALLANIC
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Grégoire VERSPIEREN
- Bruno GUERRA
- TERENCE PERROD
- Sylvie BOSSET
- Benoit BAS
- Isabelle LE MADEC

Titulaires

- Béatrice BODIN
- Emmanuelle FERLA
- Bruno GUERRA
- Sophie RECHSTEINER
- Thierry MARI
- Solène ALLANIC
- Emilie BRIAND
- Sylvie BOSSET
- Grégory DEBAUVE
- Isabelle LE MADEC

Suppléants

- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Sylvie THOMAS-DURIER
- Charlotte BAQUET
- Cécile PONY-VIGIER
- Jihad EL AHMAR
- Quentin LEFEBVRE
- Julien GROSSIORD
- Yann BURSTEIN
- Yves MENEL
- Philippe HERZOG

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART

Signé électroniquement par
Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.013

DELIBERATION PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE SUSCEPTIBLES D'ETRE APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA , Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD , Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ , Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET , Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts modifié par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, aux termes duquel il est institué dans chaque commune de plus de 2 000 habitants une Commission Communale des Impôts Directs composée de 9 membres, à savoir : le Maire ou l'adjoint délégué, Président et 8 Commissaires.

Considérant que ces Commissaires, ainsi que leurs suppléants sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, dressée par le Conseil Municipal en nombre double.

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 24 Mars 2024, il convient de dresser une nouvelle liste de représentants de la Commune susceptibles d'être appelés à siéger au sein de la Commission Municipale des Impôts Directs,

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

APPROUVE la liste à soumettre à l'agrément du Directeur départemental des finances publiques pour figurer au sein de la Commission Municipale des Impôts Directs de la Ville de Garches, les personnes suivantes :

Sous la présidence de Madame le Maire.

Titulaires

- Sophie RECHSTEINER
- Bruno GUERRA
- Emilie BRIAND
- TERENCE PERROD
- Bruno BAUVIN
- Béatrice BODIN
- Vincent GIRARD
- Thierry MARI
- Quentin LEFBVRE
- Romain COYARD
- Grégoire VERSPIEREN
- Catherine DURAND MUGNIER
- Florence PINER
- Grégory DEBAUVE
- Yann BURSTEIN
- Isabelle LE MADEC

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Signé et présenté par
Jeanne BECART

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.014

DELIBERATION APPROUVANT LE MAINTIEN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) ET DE SON NOMBRE DE REPRESENTANTS.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA , Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD , Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ , Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET , Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au sein du CST ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

PREND ACTE du maintien du Comité Social Territorial (CST) ;

FIXE le nombre des représentants à 4 élus locaux et leurs suppléants, et 4 représentants du personnel et leurs suppléants ;

Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Présidente

Titulaires

- Charlotte BAQUET
- Grégoire VERSPIEREN
- Sylvie BOSSET

Suppléants

- Sophie RECHSTEINER
- Thierry MARI
- Yann BURSTEIN -

Représentants du personnel

Titulaires

- Salima AFFANI
- Vincent LELAIDIER
- Stella DACLINAT
- Georges DUPRE

Suppléants

- Stéphane PREYNAT
- Julien ABRAHAM
- Nadiège GONZALEZ RINCON
- Yasmina SIOUD-MARTIN

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20240329-20240329014-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART

Signé électroniquement par
Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.015

DELIBERATION APPROUVANT LE MAINTIEN DE LA FORMATION SPECIALISEE (FS) DU COMITE SOCIAL TECHNIQUE (CST).

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA , Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD , Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ , Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET , Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au sein du CST ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

PREND ACTE de la fixation des membres de la formation spécialisée du CST par voie d'arrêté qui sera organisée comme suit :

Titulaires

- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Bruno GUERRA
- Bruno BAUVIN
- Charlotte BAQUET
- Isabelle LE MADEC

Sophie RECHSTEINER
Thierry MARI
Jennifer BOUAZIZ
Romain COYARD
Philippe HERZOG

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.016

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AMENES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS D'APPEL D'OFFRES.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA , Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD , Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ , Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET , Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L. 411-5 du Code Général des Collectivités territoriales fixant, dans les communes de 3.500 habitants et plus, à 5 le nombre des membres titulaires et suppléants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la commission d'Ouverture des plis d'Appels d'Offres, qui est présidée par le Maire ou son représentant,

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants du Conseil au sein de la commission d'ouverture des plis d'appel d'offres au scrutin de la liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au sein de cette commission.

Considérant les éléments susvisés

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

APPROUVE la désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la commission d'Ouverture des Plis d'Appel d'Offres :

Le maire Président – ou son représentant Charlotte DENIZEAU-LAHAYE

TITULAIRES

- Thierry MARI
- Béatrice BODIN
- Bruno GUERRA
- Vincent GIRARD
- Yann BURSTEIN

SUPLÉANTS

- Sophie RECHSTEINER
- Bruno BAUVIN
- Jennifer BOUAZIZ
- Térance PERROD
- Yves MENEL

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.017

**DELIBERATION PORTANT MAINTIEN ET DESIGNATION DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL AMENES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION MARCHES
PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE.**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA , Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD , Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ , Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET , Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'actuellement, les dispositions des articles L. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique autorisent la passation de Marchés Publics à Procédure Adaptée pour les marchés dont la valeur estimée hors taxe est inférieure aux seuils européens (à partir de 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 5 538 000 € HT pour les marchés de travaux).

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres n'intervenant que pour les marchés publics passés au-dessus de ces seuils européens, dans un souci de transparence et de collégialité, l'intervention d'une commission pour examiner les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est inférieure à ses seuils est souhaitable.

Considérant que cette commission, dénommée commission Marché à Procédure Adaptée sera convoquée pour les marchés publics impliquant une publicité obligatoire (soit 90 000 € H.T. à ce jour) et aura pour mission de formuler un avis sur le rapport d'analyse des offres et le classement des offres.

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au sein de cette commission.

Considérant les éléments susvisés

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

APPROUVE le maintien de la Commission Marché à Procédure Adaptée

APPROUVE la désignation comme membres de la Commission Marché à Procédure Adaptée, les personnes proposées ci-dessous, outre le Maire ou son représentant, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE

TITULAIRES

- Thierry MARI
- Béatrice BODIN
- Bruno GUERRA
- Yann BURSTEIN

SUPPLÉANTS

- Sophie RECHSTEINER
- Bruno BAUVIN
- Jennifer BOUAZIZ
- Yves MENEL

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

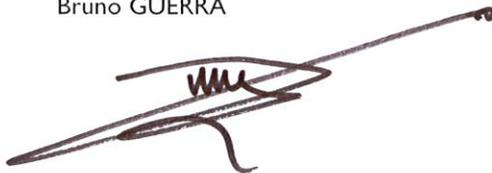
Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA

Le Maire,

Jeanne BECART

Signé électroniquement par
Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.018

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AMENES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONCESSIONS

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales fixant, dans les communes de 3.500 habitants et plus, à 5 le nombre des membres titulaires et suppléants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la commission concessions qui est présidée par le Maire ou son représentant,

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants du Conseil au sein de la commission concessions au scrutin de la liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au sein de cette commission.

Considérant les éléments susvisés,

A l'unanimité

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la commission concessions :

Le Maire, Président

TITULAIRES

- Thierry MARI
- Béatrice BODIN
- Bruno GUERRA
- Vincent GIRARD
- Agnès DUMONT

SUPLÉANTS

- Sophie RECHSTEINER
- Bruno BAUVIN
- Jennifer BOUAZIZ
- TERENCE PERROD
- Sylvie BOSSET

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.019

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES ASSOCIATIONS AMENES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

ABSENT(S) :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

Vu l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la participation des habitants et prévoyant la mise en place, dans chaque commune de plus de 10 000 habitants, d'une commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2003 créant une commission consultative des services publics locaux et fixant à 5 le nombre de représentants du Conseil Municipal,

Vu la délibération du 9 décembre 2020 ayant modifié la composition de la commission consultative des services publics locaux.

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au sein de cette commission.

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

APPROUVE la composition de la commission consultative des services publics locaux détaillée comme suit :

Jeanne BECART Président

- en qualité de représentants du Conseil Municipal :

- Thierry MARI
- Béatrice BODIN
- TERENCE PERROD
- Grégoire VERSPIEREN
- Yann BURSTEIN

- en qualité de représentants des associations locales:

- pour l'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS) 92 : le président ou son représentant,
- pour l'Union Fédérale des Consommateurs Saint-Cloud (UFC) : le président ou son représentant.
- pour l'Association Familiale de GARCHES : le président ou son représentant,
- pour l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile (AGMAD) : le président ou son représentant,
- pour l'Association des commerçants le président de l'association des commerçants majoritaire à Garches.

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA

Le Maire,



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024 Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.020

DELIBERATION PORTANT MAINTIEN ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER DE LA VILLE DE GARCHES

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA , Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD , Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ , Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET , Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération n°2023.02.08.005 du 8 février 2023 portant création de la commission de contrôle financier ;

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20240329-202403020-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Considérant que l'organe délibérant de la collectivité fixe par délibération la composition de la commission de contrôle financier ;

Considérant que le contrôle porte notamment sur les opérations financières entre la collectivité et son contractant mais également sur l'équilibre financier du contrat au travers de la vérification des comptes détaillés de l'exécution de la convention ;

Considérant que cette commission doit établir un rapport écrit annuel pour chaque convention soumise à son contrôle ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au sein de cette commission.

Considérant les éléments susvisés

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

APPROUVE le maintien de la Commission de contrôle financier

APPROUVE la désignation des membres de la commission de contrôle financier fixée comme suit :

- Béatrice BODIN
- Thierry MARI
- TERENCE PERROD
- Bruno GUERRA
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Grégory DEBAUVE
- Philippe HERZOG

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.021

DELIBERATION APPROUVANT LA DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AMENES A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA , Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD , Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ , Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET , Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu les articles L. 123-6 et R. 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles relatifs à la composition du Conseil d'Administration du CCAS,

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20240329-20240329021-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Considérant que l'article R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le Conseil d'Administration du CCAS doit comprendre le Maire, Président, et en nombre égal au maximum 8 membres élus par le Conseil Municipal en son sein et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social,

Considérant que le nombre de membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite indiquée ci-dessus,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal de la Ville en date du 24 mars 2024 il convient d'opérer à une nouvelle désignation opérée au scrutin proportionnel au plus fort reste, sans panachage ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

APPROUVE le maintien à 8 le nombre de représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS, outre le Maire Président de droit,

APPROUVE l'élection à la proportionnelle au plus fort reste de ces 8 représentants, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles :

Jeanne BÉCART, Maire, Présidente

- Grégoire VERSPIEREN
- Jennifer BOUAZIZ
- Charlotte BAQUET
- Jean-Louis de OLIVEIRA
- Catherine OLIVA
- Agnès DUMONT
- Laurence DERMAGNE
- Isabelle LE MADEC

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.022

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE STRATEGIQUE DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 prévoyant la création d'un comité stratégique de la société du Grand Paris, surveillance de la société du Grand Paris,

Archivé et révisé en préfecture
0921219200384-20240329-20240329022-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Vu l'article 21 du décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 stipulant que le comité stratégique de la société du Grand Paris doit comprendre un représentant de chaque commune dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans l'emprise des infrastructures du réseau de transport public du Grand Paris défini par le schéma d'ensemble,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-21, L. 2121-33, L. 2122-10,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal de la Ville en date du 24 mars 2024, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs, notamment la Société du Grand Paris,

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, **7 abstentions s'étant manifestées**

APPROUVE la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à siéger au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris,

Ont été désignés, à l'unanimité,

TITULAIRE

- Thierry MARI

SUPPLÉANT

- Bruno GUERRA

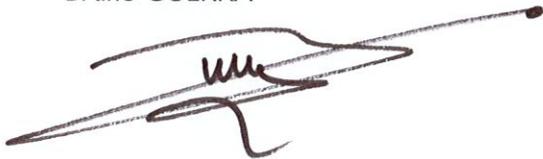
DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.023

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) INSTITUEE PAR LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA , Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD , Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ , Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET , Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20240329-20240329023-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception en préfecture : 29/03/2024

Vu l'article 12 de la loi n° 2014-58 du 27/01/14 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) qui crée au 1^{er} janvier 2016 un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à statut particulier dénommé « la Métropole du Grand Paris »,

Vu l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération du conseil métropolitain en date du 1^{er} avril 2016 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant que suite au renouvellement du conseil municipal du 24 mars 2024 et à l'élection du Maire et des adjoints intervenue le 30 mars 2024, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et délégué suppléant du commun appelé à siéger au sein de la CLECT instituée par la Métropole du Grand Paris.

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, 7 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE l'élection d'un titulaire et d'un suppléant au CLECT de la Métropole du Grand Paris suite au renouvellement du Conseil Municipal intervenu le 24 mars 2024,

TITULAIRE
• Thierry MARI

SUPPLÉANT
• Bruno GUERRA

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.024

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil de territoire Paris Ouest La Défense du 29 mars 2024 portant sur le plan climat-air-énergie territorial,

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20240329-202403024-DE
Date de l'établissement : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre l'Établissement Public Territorial et l'agence locale de l'énergie et du climat,

Considérant que cette convention prévoit notamment la participation de l'EPT à la gouvernance et l'administration de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) et en désignant des représentants de chaque commune membre,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal de la Ville en date du 24 mars 2024 2024, il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein de de l'ALEC se déclinant comme suit

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, 7 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE la désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein de de l'ALEC se déclinant comme suit :

TITULAIRE

Béatrice BODIN

SUPPLEANT

Emmanuelle FERLA

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

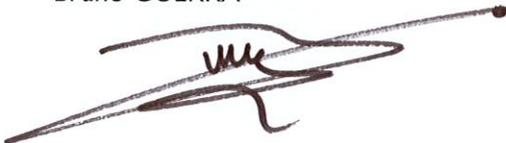
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des délibérés présents.

Signé électroniquement par
des élus

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA

Le Maire,



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.025

Délibération portant désignation de représentants de la commune au sein du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du « HARAS LUPIN »

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA , Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD , Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ , Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET , Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2131-1,

Vu la délibération du 9 février 2022 portant désignation de représentants syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du « HARAS LUPIN »,

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20240329-202403025-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Considérant que le Conseil Municipal de la Ville a été renouvelé en date du 24 mars 2024,

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, 7 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE les nouveaux représentants du Conseil Municipal au sein du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du « HARAS LUPIN » comme suit ;

TITULAIRES

- Vincent GIRARD
- Bruno GUERRA

SUPLÉANTS

- Thierry MARI
- TERENCE PERROD

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,

Bruno GUERRA



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.026

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) DU « GARCHES MARNES LA COQUETTE »

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2131-1

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20240329-20240329026-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Vu la délibération du 22 juin 2020 portant désignation de représentants de la commune au sein du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du « Garches Marnes la Coquette »

Considérant que le Conseil Municipal de la Ville a été renouvelé en date du 24 mars 2024

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, 7 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE les nouveaux représentants du Conseil Municipal au sein du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du « Garches Marnes la Coquette » comme suit ;

TITULAIRES

- Thierry MARI
- Sophie RECHSTEINER

SUPLÉANTS

- Béatrice BODIN
- Bruno GUERRA

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,

Signé électroniquement par
Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.027

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE HENRI BERGSON.**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA , Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD , Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ , Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET , Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.028

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EREA JEAN MONNET.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'établissement régional d'enseignement adapté pour handicapés moteurs de Garches "JEAN MONNET" (EREA) sis 106 Bd R. Poincaré ;

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20240329-20240329028-DE
Date de réception : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Considérant que suite renouvellement du Conseil Municipal de la Ville en date du 24 mars 2024, il convient d'actualiser la désignation de ses membres siégeant au conseil d'administration de l'établissement régional d'enseignement adapté pour handicapés moteurs de Garches "JEAN MONNET" (EREA) sis 106 Bd R. Poincaré ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, 7 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de l'établissement régional d'enseignement adapté pour handicapés moteurs de Garches "JEAN MONNET" (EREA) sis 106 Bd R. Poincaré

La nouvelle composition du conseil d'administration de l'établissement régional d'enseignement adapté pour handicapés moteurs de Garches "JEAN MONNET" (EREA) sis 106 Bd R. Poincaré est la suivante :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

TITULAIRE

- Catherine OLIVA

SUPLÉANT

- Cécile PONY-VIGIER

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.029

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AREA JACQUES BREL.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'établissement régional d'enseignement adapté pour handicapés moteurs de Garches "JACQUES BREL" (EREA) sis 104 Bd R. Poincaré ;

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20240329-20240329029-DE
Date de réception, préfecture : 29/03/2024

Considérant que suite renouvellement du Conseil Municipal de la Ville en date du 24 mars 2024, il convient d'actualiser la désignation de ses membres siégeant au conseil d'administration de l'établissement régional d'enseignement adapté pour handicapés moteurs de Garches "JACQUES BREL" (EREA) sis 104 Bd R. Poincaré ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, 7 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de l'établissement régional d'enseignement adapté pour handicapés moteurs de Garches "JACQUES BREL" (EREA) sis 104 Bd R. Poincaré

La nouvelle composition du conseil d'administration de l'établissement régional d'enseignement adapté pour handicapés moteurs de Garches "JACQUES BREL" (EREA) sis 104 Bd R. Poincaré est la suivante :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

TITULAIRE

- Catherine OLIVA

SUPLÉANT

- Cécile PONY-VIGIER

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,

Bruno GUERRA



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.030

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU JUMELAGE DE GARCHES ».

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 10 février 2021 fixant la liste des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité de l'association "LES AMIS DU JUMELAGE DE GARCHES"

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20240329-20240329030-DE
Conseil Municipal Appelés à
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Considérant que suite renouvellement du Conseil Municipal de la Ville en date du 24 mars 2024, il convient d'actualiser la désignation de ses membres siégeant au sein du Comité de l'association « les amis du jumelage » en respectant le principe de la représentation proportionnelle des partis politiques locaux ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

APPROUVE la désignation des 6 membres du Conseil Municipal siégeant au comité de l'association « les amis du jumelage »

COMITE DES AMIS DU JUMELAGE

- Emilie BRIAND
- Vincent GIRARD
- Cécile PONY-VIGIER
- Bruno GUERRA
- Romain COYARD
- Yann BURSTEIN

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,

Bruno GUERRA



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.031

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CNAS.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20240329-20240329031-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Vu la délibération n°2021.12.01.15 du 1^{er} décembre 2021 portant désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 24 mars 2024, il convient de modifier la composition du comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, 7 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)

La nouvelle composition du comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) est la suivante :

- | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|-----------------------------|-----------------------|
| • Charlotte DENIZEAU-LAHAYE | • Grégoire VERSPIEREN |

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BÉCART

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,

Bruno GUERRA



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.032

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SIGEIF.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu les statuts du syndicat, adoptés par le conseil d'administration et fixant à un par commune adhérente le nombre de délégué titulaire et suppléant de la commune, appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France,

Considérant que suite du conseil Municipal de la Ville et à l'élection du Maire et des Adjoints intervenu le 24 mars 2024, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et délégué suppléant de la Commune appelés à siéger au sein du SIGEIF.

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, 7 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au sein du SIGEIF,

Ont été désignés, à l'unanimité,

TITULAIRE

- Thierry MARI

SUPLÉANT

- Béatrice BODIN

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA



Le Maire,

Signé électroniquement par
Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.033

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SIFUREP.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-21, L 2121-33, L 2122-10, L 5211-7, relatifs aux syndicats de communes,

Accuse de réception en préfecture
092-219200334-20240329-20240329033-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Vu les statuts du syndicat, adoptés par le conseil d'administration et fixant à un par commune adhérente le nombre de délégué titulaire et suppléant de la commune, appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

Considérant que suite du conseil Municipal de la Ville et à l'élection du Maire et des Adjoints intervenu le 24 mars 2024, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et délégué suppléant de la Commune appelés à siéger au sein du SIFUREP.

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, 7 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au sein du SIFUREP,

Ont été désignés, à l'unanimité,

TITULAIRE

- Jihad EL AHMAR

SUPLÉANT

- Bruno GUERRA

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Bruno GUERRA

Le Maire,

Signé électroniquement par
Jeanne BÉCART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.034

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGMAD**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ, Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-10,

Vu les statuts de l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile et notamment l'article 9 qui prévoit la participation de droit de deux représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de cette Association,

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20240329-20240329034-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Vu la délibération du 22 juin 2020 portant désignation de représentants de la commune au sein du conseil d'administration de L'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile (AGMAD) ;

Considérant que le Conseil Municipal de la Ville a été renouvelé en date du 24 mars 2024 et qu'il convient de désigner les deux nouveaux membres de droit de l'AGMAD

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, 7 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE la désignation de nouveaux représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile (AGMAD) ;

- Grégoire VERSPIEREN
- Bruno GUERRA

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

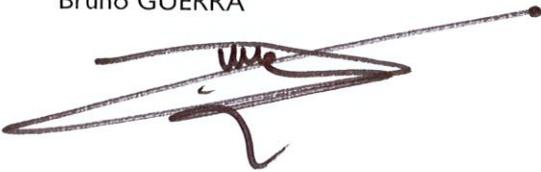
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,

Bruno GUERRA



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

2024.03.29.035

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE D'AGLAE**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 29 mars 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Philippe MONNERET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA , Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD , Emilie BRIAND, Jean-Louis OLIVEIRA, Jennifer BOUAZIZ , Bruno BAUVIN, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET , Yann BURSTEIN, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Grégory DEBAUVE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Jihad EL AHMAR pouvoir Madame Béatrice BODIN
Benoît BAS pouvoir Monsieur Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno Guerra

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-10,

Vu la délibération du 24 juin 2002, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de confier à compter du 1^{er} septembre 2002, la gestion de la crèche familiale à l'association "AGLAE",

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20240329-20240329035-DE
Date de réception : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Vu la convention annuelle précisant que deux membres désignés par le Conseil Municipal et pris en son sein, doivent siéger au conseil de surveillance de cet établissement,

Considérant que le Conseil Municipal de la Ville a été renouvelé en date du 24 mars 2024 et qu'il convient de désigner les deux nouveaux membres de droit de l'AGLAE

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, 7 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE la désignation de nouveaux représentants du Conseil Municipal au sein du conseil de surveillance de l'établissement pour la gestion de la crèche familiale à l'association « AGLAE » ;

- Charlotte BAQUET
- Cécile PONY-VIGIER

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BÉCART

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,

Bruno GUERRA



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 29 mars 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 29 mars 2024